



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ISSOIR'OSE

### 1) Organisation :

La course/marche rose « Issoir'Ose » est organisée par la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme et la Ville d'Issoire. Elle aura lieu le dimanche 20 octobre 2024 et le départ est donné à 10 h.

Les inscriptions et dons des participants seront intégralement reversés à la Ligue Contre le Cancer du Puy-de-Dôme, association œuvrant dans la lutte contre le cancer sur le département par le financement de la recherche, l'aide aux malades et aux proches ainsi que par la prévention et le dépistage, et permettront de financer la campagne Octobre Rose et la recherche sur le cancer du sein.

### 2) Parcours :

Une boucle de 5 km spécialement aménagée en centre-ville au départ de la place de la République à Issoire.

### 3) Participation :

Cette épreuve se réalise à allure libre, en courant ou en marchant. Elle est ouverte aux femmes et aux hommes, licenciés ou non.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

### 4) Inscription :

L'inscription peut se faire :

- En ligne sur [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com):
  - ➔ Du vendredi 14 juin au jeudi 17 octobre 2024 à 17h ;
  - ➔ Le J-J à partir de 8h, place de la République.
- Par bulletin papier \*, à Issoire :
  - ➔ Les 30 et 31 août 2024 à la Halle aux grains ;
  - ➔ A partir du 02 septembre 2024 auprès de l'USI (9, rue des Couteliers) ;
  - ➔ Les 5, 12 et 19 octobre 2024 sur le marché (rue de la Berbiziale) ;
  - ➔ Le 12 octobre 2024 de 9h30 à 12h à la Halle aux grains ;
  - ➔ Le J-J à partir de 8h, place de la République.

\*Bulletin disponible sur : <https://www.ligue-cancer.net/63-puydedome> et [www.issoire.fr](http://www.issoire.fr)

Aucune inscription par téléphone ou mail.

Un t-shirt rose, symbole de la course, sera offert et remis aux 2500 premiers inscrits pour être porté durant la course.

Ce t-shirt peut être retiré au moment de l'inscription lors des permanences à l'USI, à la Halle aux grains et sur les marchés ou le jour J. Les personnes qui se sont inscrites en ligne peuvent retirer leur t-shirt lors des permanences sur présentation de l'attestation d'inscription.

Tous les participants prendront le départ avec leur t-shirt rose et ne seront ni chronométrés ni classés.

#### **5) Tarifs :**

- Adultes : 10 €
- Enfants âgés de 6 à 12 ans : 5 €
- Enfants âgés de moins de 6 ans : gratuit

L'inscription est obligatoire pour participer et recevoir un t-shirt rose (dans la limite des stocks disponibles).

Les inscriptions n'ont pas valeur de dons, et par conséquent ne peuvent être gratifiées d'un reçu fiscal, néanmoins tout don réalisé en supplément de l'inscription ouvre droit à un reçu fiscal.

#### **6) Assistance médicale :**

L'assistance médicale est assurée par une équipe de la Croix-Rouge d'Issoire.

#### **7) Assurance :**

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'INTER COURTAGE ASSURANCES. Il incombe aux participants de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

#### **8) Récompenses :**

Des récompenses seront remises vers 12 h, place de la République.

#### **9) Ravitaillement :**

Un ravitaillement est proposé à l'arrivée.

#### **10) Droit à l'image :**

Les participants autorisent et acceptent que des photos soient prises durant la manifestation et soient utilisées à des fins de promotion d'Issoir'Ose par tout moyen de support.

## **11) Règlement général de la protection des données :**

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'inscription à Issoir'Ose, manifestation organisée par le Comité et pour l'enregistrement comptable de l'éventuel don. Elles sont destinées au siège de la Ligue Contre le Cancer ainsi qu'à votre comité départemental et aux tiers mandatés par le responsable des traitements à des fins de gestion interne. La Ligue Contre le Cancer s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Ces données ne feront l'objet d'aucun échange. Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée par le règlement général sur la protection des données, les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment concernant l'utilisation des données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant le Comité Départemental par mail (cd63@ligue-cancer.net) ou par courrier adressé à Comité Départemental du Puy- de-Dôme de la Ligue Contre le Cancer (19, boulevard Berthelot - 63400 Chamalières). Elles sont conservées pendant 3 ans maximum lors d'une simple inscription et pendant 6 ans maximum en cas de dons.

Pour des demandes complémentaires d'informations ou en cas de problème d'exercice de vos droits, les participants peuvent s'adresser au délégué à la protection des données du siège de la Ligue Nationale Contre le Cancer par mail : dpo@ligue-cancer.net ou par courrier : DPO de la Ligue contre le cancer - 14 rue Corvisart 75013 Paris.

Pour une simple inscription, conformément à l'article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD), merci de bien vouloir nous donner votre consentement afin de pouvoir figurer dans notre fichier descriptions pour Issoir'Ose. Ce fichier a pour finalité principale « la gestion et le suivi des inscriptions pour cette marche ». Sa finalité annexe est l'envoi d'informations en lien avec les manifestations organisées par la Ligue Contre le Cancer et ses actions ainsi que l'envoi de sollicitations pour devenir adhérent. Pour un don, conformément à l'article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD), merci de bien vouloir nous donner votre consentement afin de pouvoir figurer dans notre fichier SYSMARLIG. Ce fichier a pour finalité principale « la gestion et le suivi des donateurs ». Sa finalité annexe est l'envoi d'informations en lien avec les manifestations organisées par la Ligue Contre le Cancer et ses actions ainsi que l'envoi de campagnes de fidélisation.

## **12) Annulation :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure. (Les participants peuvent obtenir le remboursement des sommes versées demande écrite). De façon expresse, sont considérées comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français, les catastrophes naturelles constatées par un arrêté, grèves entraînant des perturbations nationales des transports interrompant plus de 50 % du trafic normal de passagers, émeutes, guerres, actes de terrorisme. En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses